



Rompres contrat maison individuel

Par Supra

Bonjour,

J'ai signé un contrat de construction de maison individuelle il y a environ 1 an. Le permis de construire a été déposé il y a environ 1 mois, et depuis je n'arrive pas à joindre mon constructeur.

Il devait y avoir une mise à jour du devis concernant une révision des prix vu que le projet a eu du retard. Devis que je n'ai jamais reçu ni signé.

Et depuis j'apprends que plusieurs de ces clients sont en procès contre lui car il ne finissait pas toujours ces chantiers.

Ayant perdu toute confiance, et ne souhaitant pas me retrouver avec une éventuelle maison qui pourrait ne jamais voir le jour et perdre mes économies de toute une vie, je souhaiterais rompre ce contrat.

Comment dois-je m'y prendre sachant que j'ai déjà signé un contrat avec ce constructeur.

Dans l'attente d'une réponse.

Cordialement.

Par RBJ

Bonsoir,

Il faut envoyer une LRAR de mise en demeure à votre CMI pour qu'il exécute le contrat. Il faudra bien penser à prévoir un délai dans le courrier.

Une fois le délai dépassé, l'abandon de chantier sera caractérisé.

En espérant vous avoir aidé.

Bonne soirée :)

Par jpgroussard

Bonjour Supra,

au lieu d'essayer de joindre votre constructeur, pourquoi ne pas aller lui rendre visite dans ses locaux ?
Cdlt